

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 6 ramadhan 1447 – 24 février 2026

169^{ème} année

N° 23

Sommaire

Décrets et arrêtés

Ministère de l'Intérieur

Arrêté du ministre de l'intérieur du 23 février 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des administrateurs au corps administratif commun des administrations publiques au profit de certaines communes au titre de l'année 2026 302

Ministère de la Santé

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service d'ophtalmologie, au service de médecine d'urgence, au service de cardiologie et au service de la pharmacie à l'hôpital régional du Kef 308

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service de cardiologie et au service d'anesthésie réanimation à l'hôpital régional de Jendouba 309

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service de cardiologie et au service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital régional de Kébili 309

Tableau d'emplois fonctionnels 310

Nomination d'un médecin vétérinaire sanitaire major 311

Ministère de l'Economie et de la Planification	
Nomination de membres de la commission relative aux commandes publiques liées à l'organisation du 13 ^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat	311
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination d'un directeur	311
Ministère de l'Education	
Nomination d'un sous-directeur	312
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Tableau d'emplois fonctionnels	312
Ministère des Transports	
Nomination de membres au comité national de recherche et de sauvetage ..	312

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 23 février 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des administrateurs au corps administratif commun des administrations publiques au profit de certaines communes au titre de l'année 2026.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2006-1031 du 13 avril 2006, fixant des dispositions particulières pour déterminer l'âge maximum et les modalités de son calcul pour permettre aux titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de participer aux concours externes ou aux concours d'entrée aux cycles de formation pour le recrutement dans le secteur public,

Vu le décret n° 2009-2273 du 5 août 2009, fixant les diplômes nationaux requis pour la participation aux concours externes de recrutement ou d'entrée aux cycles de formation organisés par les administrations publiques pour la sous-catégorie A2,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du Chef du Gouvernement du 13 juin 2024, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'administrateurs du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'intérieur, le 11 mai 2026 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement des administrateurs, au corps administratif commun des administrations publiques au profit de certaines communes au titre de l'année 2026.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux cent soixante-trois (263) postes répartis comme suit :

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Tunis	Tunis	Fiscalité	4
		Comptabilité	2
		Droit	1
	La Goulette	Finance	1
		Droit	1
		Gestion	2
		Fiscalité	1
		Finance	1
	La Marsa	Finance	2
	Carthage	Finance	1
		Droit	1
	Sidi Bou Said	Finance	1
	Sidi Hassine	Comptabilité	1
Droit		1	

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Ariana	Ariana	Finance	2
		Droit	1
	Soukra	Droit	1
	Raoued	Droit	1
	Kalaat El andalous	Finance	1
		Droit	1
	Sidi Thabet	Finance	1
		Droit	1
	Ettadhamen	Finance	1
		Droit	1
	Mnihla	Finance	2
		Droit	1
Ben Arous	Ezzahra	Finance	1
	Radès	Droit	1
	Mohamadia	Finance	3
	Mornag	Droit	1
		Finance	1
	Fouchana	Droit	2
		Finance	2
Naassen	Finance	1	
Manouba	Mannouba	Finance	1
	Mornaguia	Finance	1
	Oued Ellil	Droit	1
	Djedeida	Droit	1
	Tebourba	Droit	1
	El Bassatine	Finance	1
Bizerte	Mateur	Droit	1
Nabeul	Nabeul	Droit	1
		Finance	1
	Beni-Khiar	Droit	1
	Kélibia	Droit	1
	Hammamet	Finance	1
Zaghouan	Zaghouan	Droit	1
		Finance	1
	El Fahs	Droit	3
		Finance	2
	Zriba	Finance	1
	Bir Mcherga	Droit	1
		Finance	1
	Djebel Ouest	Droit	1
Finance		1	

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Jendouba	Jendouba	Droit	2
		Finance	5
		Economie	5
		Gestion	5
	Bousalem	Droit	1
	Tabarka	Droit	1
		Finance	1
	Oued Meliz	Comptabilité	1
	Jaouaouda	Finance	1
Hammam Bourguiba	Droit	1	
Béja	El Maagoula	Droit	1
	Testour	Finance	1
	Goubellat	Finance	1
Siliana	El Krib	Droit	1
	Rouhia	Droit	1
Le Kef	Nebeur	Finance	1
	Touiref	Droit	1
	Sakiat Sidi Youssef	Fiscalité	1
		Droit	1
	Tajerouine	Droit	2
		Finance	1
	Kalaat Senan	Finance	1
	Kalaat Khasba	Finance	1
		Droit	1
	Djerissa	Droit	1
	El Ksour	Finance	1
		Droit	1
	Dahmani	Droit	1
	Sers	Droit	1
comptabilité		2	
Finance		1	
Kairouan	Kairouan	Droit	1
		Finance	1
		comptabilité	1
	Chebika	Finance	1
		Droit	1
	Sbikha	Finance	1
	Oueslatia	Finance	1
	Abida	Droit	1
	El-Alâa	Finance	1
		Droit	1
	Bouhajla	Fiscalité	1
Droit		1	

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Sousse	Sousse	Droit	3
		Finance	2
		Fiscalité	2
	Zaouiat Sousse	Fiscalité	1
	Hammam Sousse	Droit	1
		Comptabilité	1
	Akouda	Droit	1
		Finance	1
	Kalaa Kebira	Finance	3
		Droit	1
	Hergla	Droit	1
	M'Saken	Finance	1
	Kalâa Sghira	Fiscalité	1
		Finance	1
		Droit	2
	Messadine	Finance	1
	Chat Mariem	Finance	1
Bouficha	Finance	2	
	Droit	1	
Monastir	Monastir	Finance	2
		Droit	2
	Ouardanine	Finance	1
		Droit	1
	Sahline Mootamar	Finance	1
	Jemmal	Finance	1
		Droit	1
Zaouiat Kontech	Droit	1	
El Masdour Manzel Harb	Droit	1	
Monastir	Moknine	Droit	1
		Finance	1
		Fiscalité	1
	Bekalta	Droit	1
	Teboulba	Droit	1
		Finance	1
	Ksar Hellal	Finance	1
		Fiscalité	1
		Comptabilité	1
		Droit	2
Ksibet El Médiouni	Finance	1	

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Mahdia	Boumerdes	Gestion	1
	El Jem	Fiscalité	1
		Finance	1
		Droit	1
	Kerker	Droit	1
	Mahdia	Finance	1
Kasserine	Sbiba	Finance	1
	Jedeliene	Finance	1
		Droit	1
	Thala	Droit	1
		Finance	1
	Thelepte	Droit	1
	El Aïoun	Finance	1
	Ain El Khemaissia	Finance	1
	Ennour	Droit	1
		Finance	1
Gafsa	Redayef	Finance	1
	Metlaoui	Finance	1
		Droit	1
	Mdhilla	Finance	1
		Droit	1
	Sidi Aich	Finance	1
		Comptabilité	1
	Lalla	Droit	1
Zannouch	Droit	1	
	Finance	1	
Sidi Bouzid	Sidi Bouzid	Droit	1
	Meknessy	Droit	1
		Finance	1
	Mezzouna	Droit	2
		Finance	1
	Regueb	Finance	1
		Droit	1
Faid Bennour	Droit	1	
Baten Elghezel	Finance	1	

Gouvernorat	Commune	Spécialité	Nombre de postes
Sfax	Sfax	Comptabilité	1
		Finance	4
		Fiscalité	1
		Droit	3
	Chihya	Droit	1
		Fiscalité	1
	Gremda	Droit	1
		Finance	1
	Graïba	Droit	1
		Finance	1
El Awabed El Khazanet	Finance	1	
Gabès	Gabès	Droit	2
		Finance	1
	Teboulbou	Finance	2
	Zarat	Droit	1
	Ghannouch	Comptabilité	1
Kébili	Kébili	Finance	1
		Droit	1
	Jemna	Finance	1
		Droit	1
	Douz	Droit	2
		Finance	2
		Fiscalité	1
		Comptabilité	1
	Souk Lahad	Finance	1
Droit		1	
Médenine	Beni khedache	Finance	1
	Djerba-Midoun	Droit	1
	Zarzis Nord	Finance	1
		Droit	2
	Comptabilité	1	
Tozeur	Tozeur	Finance	2
		Droit	2
	Dgueche	Finance	1
	Nefta	Finance	1
		Droit	1
	Tamaghza	Droit	1
Tataouine	Tataouine	Droit	1

Art. 3 - La date de début de l'inscription des candidatures à distance est fixée au 10 mars 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 10 avril 2026.

Art. 5 - Les dossiers de candidature sont déposés ou adressés par lettre recommandée à l'adresse suivante : Direction générale des affaires administratives et financières (affaires locales) 42-44 avenue de Madrid Bab El Khadra 1002 - Tunis.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 février 2026.

Le ministre de l'intérieur

Khaled Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service d'ophtalmologie, au service de médecine d'urgence, au service de cardiologie et au service de la pharmacie à l'hôpital régional du Kef.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2022-50 du 22 août 2022 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2002-846 du 17 avril 2002, fixant les critères de classement des structures sanitaires publiques, tel que complété par le décret n° 2010-133 du 1^{er} février 2010 et notamment son article 15,

Vu le décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008, portant statut particulier du corps médical hospitalo-sanitaire, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2019-953 du 23 octobre 2019,

Vu le décret n° 2009-772 du 28 mars 2009, fixant le statut particulier du corps des médecins hospitalo-universitaires, tel que complété par le décret n° 2009-3353 du 9 novembre 2009,

Vu le décret n° 2009-2501 du 3 septembre 2009, relatif aux emplois fonctionnels du personnel des corps des médecins, des pharmaciens et des médecins dentistes exerçant dans les différentes catégories d'établissements hospitaliers et sanitaires relevant du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2012-514 du 29 mai 2012.

Arrêtent :

Article premier - Le service d'ophtalmologie, le service de médecine d'urgence, le service de cardiologie et le service de la pharmacie à l'hôpital régional du Kef sont reconnus à vocation universitaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 février 2026.

Le ministre de la santé

Mustapha Ferjani

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service de cardiologie et au service d'anesthésie réanimation à l'hôpital régional de Jendouba.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2022-50 du 22 août 2022 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2002-846 du 17 avril 2002, fixant les critères de classement des structures sanitaires publiques, tel que complété par le décret n° 2010-133 du 1^{er} février 2010 et notamment son article 15,

Vu le décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008, portant statut particulier du corps médical hospitalo-sanitaire, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2019-953 du 23 octobre 2019,

Vu le décret n° 2009-772 du 28 mars 2009, fixant le statut particulier du corps des médecins hospitalo-universitaires, tel que complété par le décret n° 2009-3353 du 9 novembre 2009,

Vu le décret n° 2009-2501 du 3 septembre 2009, relatif aux emplois fonctionnels du personnel des corps des médecins, des pharmaciens et des médecins dentistes exerçant dans les différentes catégories d'établissements hospitaliers et sanitaires relevant du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2012-514 du 29 mai 2012.

Arrêtent :

Article premier - Le service de cardiologie et le service d'anesthésie réanimation à l'hôpital régional de Jendouba sont reconnus à vocation universitaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 février 2026.

Le ministre de la santé

Mustapha Ferjani

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 23 février 2026, reconnaissant la vocation universitaire au service de cardiologie et au service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital régional de Kébili.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2022-50 du 22 août 2022 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2002-846 du 17 avril 2002, fixant les critères de classement des structures sanitaires publiques, tel que complété par le décret n° 2010-133 du 1^{er} février 2010 et notamment son article 15,

Vu le décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008, portant statut particulier du corps médical hospitalo-sanitaire, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2019-953 du 23 octobre 2019,

Vu le décret n° 2009-772 du 28 mars 2009, fixant le statut particulier du corps des médecins hospitalo-universitaires, tel que complété par le décret n° 2009-3353 du 9 novembre 2009,

Vu le décret n° 2009-2501 du 3 septembre 2009, relatif aux emplois fonctionnels du personnel des corps des médecins, des pharmaciens et des médecins dentistes exerçant dans les différentes catégories d'établissements hospitaliers et sanitaires relevant du ministère de la santé publique, ensembles les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-514 du 29 mai 2012.

Arrêtent :

Article premier - Le service de cardiologie et le service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital régional de Kebili sont reconnus à vocation universitaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 février 2026.

Le ministre de la santé

Mustapha Ferjani

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre de la santé du 5 février 2026.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels au sein des groupements de santé de base, et ce, conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Insaf Gharbi	Administrateur conseiller de la santé publique	Directeur de groupement de santé de base de Béja (établissement hospitalier de la catégorie «A» au ministère de la santé), à compter du 7 octobre 2025. En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1 ^{er} septembre 1981, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.
Radhouane Timoumi	Administrateur en chef de la santé publique	Directeur de groupement de santé de base de Gafsa (établissement hospitalier de la catégorie « A » au ministère de la santé), à compter du 15 août 2025. En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1 ^{er} septembre 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages attribué à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.
Rabiaa Hamdaoui	Gestionnaire conseiller de documents et d'archives	Directeur de groupement de santé de base de Sfax (établissement hospitalier de la catégorie « A » au ministère de la santé), à compter du 20 août 2025. En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1 ^{er} septembre 1981, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.
Ramzi Hagui	Administrateur en chef de la santé publique	Directeur de groupement de santé de base de Sidi Bouzid (établissement hospitalier de la catégorie «A» au ministère de la santé), à compter du 27 août 2025. En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1 ^{er} septembre 1981, l'intéressé bénéficie des, indemnités et avantages attribués à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.
Haythem Amara	Administrateur en chef de la santé publique	Directeur de groupement de santé de base de Gabès (établissement hospitalier de la catégorie «A» au ministère de la santé), à compter du 18 août 2025. En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1 ^{er} septembre 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Mongi Adel	Administrateur en chef de la santé publique	<p>Directeur de groupement de santé de base de Djerba (établissement hospitalier de la catégorie «A» au ministère de la santé), à compter du 26 août 2025.</p> <p>En application des dispositions du décret n° 81-1130 du 1^{er} septembre 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages attribués à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.</p>

Par arrêté du ministre de la santé du 24 février 2026.

Madame Kaouther Hrabeche, médecin vétérinaire sanitaire principal, est nommé en qualité de médecin vétérinaire sanitaire major à compter du 13 janvier 2026.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DE LA PLANIFICATION**

Par arrêté du ministre de l'économie et de la planification du 24 février 2026.

Sont nommés membres de la commission relative aux commandes publiques liées à l'organisation du 13^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat créée auprès du ministère chargé de l'économie et de la planification en vertu de l'article 4 du décret n° 2024-320 du 20 mai 2024 :

- Monsieur Fethi Ben Mimoun : représentant du ministère de l'économie et de la planification, président,
- Monsieur Mokhtar Zaiedi : représentant de la Haute instance de la commande publique à la Présidence du Gouvernement, membre,
- Monsieur Ammar Lassoued : représentant du Comité général de contrôle des dépenses publiques à la Présidence du Gouvernement, membre,
- Madame Abir Elhadeji : représentante du Comité du contrôle d'Etat à la Présidence du Gouvernement, membre,
- Madame Hanene Abdellaoui : représentante du ministère des finances, membre,
- Monsieur Ahmed Shaiek : représentant du ministère de l'économie et planification, membre,
- Madame Nawel Elkhaldi : représentante du ministère du commerce et du développement des exportations, membre,
- Monsieur Nawfel Bouzid : représentant du ministère des technologies de la communication, membre,
- Monsieur Jamel Elbaghdadi : représentant du ministère des transports, membre,
- Monsieur Ramzi Mallouli : représentant du ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières, membre,
- Monsieur Bouzid Nsiri : directeur général de l'Institut national de la statistique, membre.

Est abrogé l'arrêté de la ministre de l'économie et de la planification du 2 juillet 2024 portant désignation des membres de la commission relative aux commandes publiques liées à l'organisation du 13^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 février 2026.

Monsieur Houcine Bacouche, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur de la sécurité au travail à l'institut de santé et de sécurité au travail.

MINISTERE DE L'EDUCATION**Par arrêté du ministre de l'éducation du 24 février 2026.**

Monsieur Kaies Rahmani, professeur émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE****Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 février 2026.**

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés d'emplois fonctionnels aux établissements des œuvres universitaires qui relèvent de l'Office des œuvres universitaires pour le sud au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Mondher Sghari	Administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire El Farabi à Sfax, en bénéficiant des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.
Wajdi Moalla	Administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire El Bassatine à Sfax, en bénéficiant des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.
Iyadh Beljaou	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire Tifachi, en bénéficiant des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.
Houcine Ben Abdelaziz	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au restaurant universitaire Ali Charfi à Sfax, en bénéficiant des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DES TRANSPORTS**Par arrêté du ministre des transports du 24 février 2026.**

Les messieurs mentionnés ci-dessous, sont désignés membres au Comité national de recherche et de sauvetage :

- Le colonel Mohamed Hamzaoui, le chef du centre de coordination de sauvetage, membre représentant du ministère de la défense nationale, en remplacement du colonel Ahref Zhiwa,
- Le colonel Sofien Stambouli, membre représentant de l'armée de l'air au ministère de la défense nationale, en remplacement du colonel Adnen Akid.